

## DECISION DU PRESIDENT

N°2022-366

### Offre d'achat d'un bien immobilier sis 8 rue d'Arthon – La Sicaudais – CHAUMES EN RETZ

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » exercée par Pornic agglo Pays de Retz,

CONSIDERANT l'opportunité pour la collectivité d'acquérir le bien immobilier situé 8 rue d'Arthon – La Sicaudais – 44320 CHAUMES EN RETZ, cadastré AB 350 (superficie de 6 ares 03 centiares) et AB 87 (surperficie de 1 are et 26 centiares), en vue de réaliser l'accueil péri scolaire de l'école publique Charles Perrault, du fait de sa proximité avec l'école,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** De signer une offre d'achat moyennant le prix net vendeur de 335 000 € ainsi que les frais de négociation d'un montant de 5 000 € et les frais d'acte d'un montant estimé à 5 800 €.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 10 octobre 2022

Le Président,

Jean-Michel P<sup>ORNIC</sup>

Le Président,

Jean-Michel BRARD



AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20221011-11-AU

Réception par le Sous-Préfet : 11-10-2022

Acte mis en ligne le 14/10/2022

Publication le : 11-10-2022